

Domaine d'intervention de la décision :
Finances locales – Décisions budgétaires

Numéro : 23.01.01-001
Objet : Tarifs 2023

Le Maire de la commune de Soustons,
Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal n°20.06.11.24-027 en date du 11 juin 2020 donnant délégation à Madame le Maire,
Considérant la nécessité d'adopter les tarifs communaux pour l'année 2023,

DECIDE

Article 1^{er} : il y a lieu d'appliquer les tarifs suivants :

Dénomination	Tarifs 2023
Caution pour prêt de matériel communal	540 €
Emplacement pédalos Lac de Soustons	860 €
Emplacement barques pédalos Lac de Port d'Albret	1385 €
Port miniature	870 €
Promenades en barques sur le lac	870 €
Jardins : ramassage au m3	17,5 €
Jardins : enlèvement corps durs	28,5 €
Balayeuse avec chauffeur : location horaire (minimum 1 h)	101 €
Location d'une herse-étrille (journée)	60 €
Cirques : diamètre < 10 m (par jour)	43 €
Cirques : diamètre de 10 à 30 m (par jour)	94 €
Cirques : diamètre > 30 m (par jour)	310 €
CHASSE	
Chasse à l'alouette : redevance annuelle	47 €
Affûts - surface < 11 m ²	47 €
Affûts - surface entre 11 et 20 m ²	109 €
Affûts - surface entre 20 et 30 m ²	228 €
Barrage à canards - surface < 11 m ²	27 €
Barrage à canards - surface entre 11 et 20 m ²	63 €
Barrage à canards - surface entre 20 et 25 m ²	123 €
Cabanes sur berges - jusqu'à 5 m ²	21 €

Dénomination	Tarifs 2023
CHASSE (suite)	
Cabanes sur berges - par m ² supplémentaire	11 €
DROITS DE PLACE MARCHÉ	
Le mètre linéaire (Abonnés)	1,7 €
Le mètre linéaire (Passagers hors saison)	2,6 €
Le mètre linéaire (Passagers saison)	3,7 €
Forfait électrique	1,5 €
Camion outillage	195 €
OCCUPATION DOMAINE PUBLIC	
Trottoirs - le m ²	20 €
Terrasses non aménagées - le m ²	33 €
Terrasses ouvertes couvertes - le m ²	39 €
Terrasses fermées surélevées - le m ²	51 €
Vente de crêpes et de glace pointe des Vergnes	786 €
Vente d'huitres Place Robert Lassalle	327 €
CIMETIERE	
Mise au dépositaire	
Droit fixe	5,5 €
En plus par jour jusqu'au 180ème jour	1,2 €
En plus par jour au delà du 180ème jour	1,2 €
Concession s/ 15 ans : par m ²	30 €
Concession trentenaire : par m ²	40 €
Concession cinquanteenaire : par m ²	67 €
Concession dans le colombarium : 15 ans	884 €
Concession dans le colombarium - Renouvellement pour 15 ans	453 €
MEDIATHEQUE	
Caution forfaitaire liseuse	160€
Caution forfaitaire tablette	160 €
MUSEE DES VIEUX OUTILS	
Adultes	5 €
Enfants de 6 à 12 ans	gratuit
Groupes	4 €
PHOTOCOPIES	
Photocopies : la page format A4	1,2 €
Photocopies : la page format A3	1,2 €
FORET	
Bois de chauffage sur place le stère	17,5 €
Bois de chauffage en stock le stère	20 €

Denomination	Tarifs 2023
SALLE DE SPECTACLES ROGER HANIN	
Associations et organismes soustonnais	
Spectacle entrée payante	208 €
Réunion/Conférence	153 €
Associations et organismes intercommunalité	
Spectacle entrée payante	515 €
Réunion/Conférence/Spectacles entrée gratuite	230 €
Associations et organismes extérieurs commune et intercommunalité	
Spectacle entrée payante	1315 €
Réunion/Conférence/Spectacles entrée gratuite	306 €
POLE ASSOCIATIF	
Salle de réunion LAPEGUE	
Associations soustonnaises	
Réunion/Conférence	gratuit
Cours à l'année	gratuit
Privé et associations/organismes extérieurs commune	
Réunion/Conférence (tarif horaire)	23 €
Salle de réunion RESANO	
Associations soustonnaises	
Réunion/Conférence	gratuit
Cours à l'année	gratuit
Privé et associations/organismes extérieurs commune	
Réunion/Conférence (tarif horaire)	32 €
Hangar	
Associations soustonnaises	
Vide greniers/Loto	gratuit
Réception/Repas	gratuit
Stage	gratuit
Associations intercommunalité	
Réception/Repas	292 €
Privé et associations/organismes extérieurs intercommunalité	
Réception/Repas	355 €
Studio Gyms associatives	
Associations soustonnaises	
Cours à l'année	gratuit
Stage payant (à la journée)	48 €
Privé et associations/organismes extérieurs commune	
Cours à l'année (forfait annuel)	467 €
Stage payant (à la journée)	123 €

Dénomination	Tarifs 2023
<u>ARENES</u>	
Associations soustonnaises	
Spectacle taurin/Course landaise	gratuit
Spectacle/Concert entrée gratuite	gratuit
Spectacle/Concert entrée payante	gratuit
Réception/Fête	gratuit
Associations intercommunalité	
Spectacle taurin/Course landaise	580 €
Spectacle/Concert entrée gratuite	243 €
Spectacle/Concert entrée payante	585 €
Réception/Fête	245 €
Privé et associations/organismes extérieurs intercommunalité	
Spectacle taurin/Course landaise	1340 €
Spectacle/Concert entrée gratuite	467 €
Spectacle/Concert entrée payante	1340 €
Réception/Fête	467 €
<u>BOULODROME COUVERT</u>	
Associations soustonnaises	
Manifestations entrée gratuite	gratuit
Manifestations entrée payante	gratuit
Privé et associations/organismes extérieurs commune	
Manifestations entrée gratuite	695 €
Manifestations entrée payante	1160 €
<u>HALL DES SPORTS DU LAC</u>	
Grande salle : de 8 h 30 à 17 h	90 €
Grande salle : de 17 h à 22 h	90 €
Manifestations payantes : personnes de Soustons	420 €
Manifestations payantes : intercommunalité	695 €
Manifestations payantes : autres	900 €
Douches et vestiaires : par jour durant les stages	72 €
<u>COURTS DE TENNIS EXTERIEURS</u>	
Tarif horaire (Licenciés du Club de tennis de Soustons)	11 €
Tarif horaire (Hors Licenciés du Club de tennis de soustons)	12,73 €
<u>AUTRE PLAINE DE L'ISLE VERTE</u>	
Terrains d'entrainement, vestiaires, douches : 1/2 journée	58 €
Terrains d'entrainement, vestiaires, douches : journée	115 €
<u>CHAPITEAU</u>	
Associations de Soustons forfait	131 €
Extérieur durée maximum 5 jours : forfait pour 200 m2	890 €

Denomination	Tarifs 2023
CHAPITEAU (suite)	
Extérieur durée maximum 5 jours : forfait pour 300 m2	1325 €
Forfait pour montage et démontage	145 €
AUTRE	
Caution prêt ou location salle	210 €
LA MARENSINE CENTRE D'ARTS CHOREGRAPHIQUES	
studio / superficie 67 M ²	
forfait 1/2 journée (4h)	33 €
forfait journée (8h)	66 €
studio / superficie 70 M ²	
forfait 1/2 journée (4h)	36 €
forfait journée (8h)	70 €
studio / superficie 100 M ²	
forfait 1/2 journée (4h)	63 €
forfait journée (8h)	122 €
studio / superficie 234 M ²	
forfait 1/2 journée (4h)	143 €
forfait journée (8h)	289 €
Caution (Associations de danse de Soustons : Gratuit + caution)	1500 €
SALLE A NOSTE (Grande salle)	
Associations et organismes soustonnais	
Réunion, expos, repas, conférence ...	gratuit
si prestations payantes (buvette, repas, animation) ouvertes au public :	
- Bénéfice ≤ 400 €	gratuit
- Bénéfice entre 400 € et 500 €	111 €
- Bénéfice ≥ 500 €	221 €
SALLE A NOSTE (Grande salle) (suite)	
Habitants de Soustons - La journée	420 €
Habitants de Soustons - Le week-end	590 €
Hors commune - La journée	645 €
Hors commune - Le week-end	978 €
(associations hors communes, organismes publics ou privés, particuliers)	
Caution (pour toute location avec ou sans matériel)	1000 €

Denomination	Tarifs 2023
SALLE A NOSTE (Petite salle)	
Associations et organismes soustonnais	
Réunion, expos, repas, conférence ...	gratuit
si prestations payantes (buvette, repas, animation) ouvertes au public :	
- Bénéfice ≤ 400 €	gratuit
- Bénéfice entre 400 € et 500 €	55 €
- Bénéfice ≥ 500 €	111 €
Habitants de Soustons - La journée	245 €
Habitants de Soustons - Le week-end	284 €
Hors commune - La journée	328 €
Hors commune - Le week-end	448 €
(associations hors communes, organismes publics ou privés, particuliers)	
Caution (pour toute location, avec ou sans matériel)	500 €
TARIFS HORAIRES PRESTATIONS DE SERVICES COMMUNALES	
Heure de service agent	47 €

Tous les tarifs de location de salle ou équipements s'entendent
hors mise à disposition de personnel.

La mise à disposition de personnel durant la location fera systématiquement l'objet d'une facturation par application du tarif établi même en cas de location à titre gratuit.

Article 2 : Le présente décision annule et remplace la décision n°22.12.09-069 en date du 23 décembre 2022.

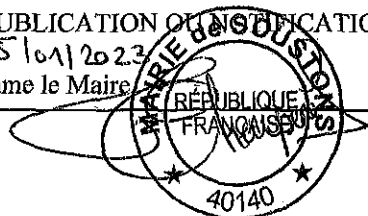
Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Trésorier Municipal

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication / notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI EN
SOUS-PREFECTURE LE

ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
LE 5/01/2023
Madame le Maire



Fait à Soustons le 3 janvier 2023,
Madame le Maire



Frédérique CHARPENEL.